



HONORAIRES AGENCES TRANS EN PROVENCE ET FLAYOSC

Vente de garage ou box : 2500€ TTC

Vente de villa, appartement, immeuble :

- **Formule Simple ECO** : 3% TTC du prix de vente : diffusion site FERRAN
- **Formule Simple Plus** : 4% TTC du prix de vente : diffusion site FERRAN, Pages Jaunes, FNAIM
- **Formule EXCLU** : 5% TTC du prix de vente : affichage vitrine dans les 5 agences FERRAN, diffusion sur les sites : FERRAN, FNAIM, Logic-Immo, Le Bon Coin, A vendre A louer, Maison & Appartement, Se loger, Green Acres.

Avec un minimum de perception de 5000€TTC jusqu'à 140000€

Vente de terrain :

7% TTC du prix de vente avec un minimum de perception de 6000€ TTC : site FERRAN, FNAIM, Se Loger/Logic-Immo.

Avis de valeur sans mise en vente :

- Appartement : 120€TTC
- Villa : 180€TTC
- Terrain : 144€TTC

IMMOBILIER D'ENTREPRISE

- Fonds de commerce : 10% HT du prix de vente avec un minimum de perception de 4800€ HT
- Murs commerciaux : 10% HT du prix de vente avec un minimum de perception de 4800€ HT

HONORAIRES AGENCE SALERNES

Vente de garage ou box : 2500€ TTC

Vente de villa, appartement, immeuble :

- De 0 à 99999€ : 5000€ TTC
- De 100000€ à 199999€ : 4.80% du prix de vente avec un minimum de perception de 6000€ TTC
- A partir de 200000€ :
Mandat avec exclusivité : 4.80% du prix de vente. Vous bénéficiez des prestations suivantes : affichage vitrine dans les 5 agences FERRAN, diffusion sur les sites : FERRAN, FNAIM, Maisons & Appartements, Logic-Immo, Le Bon Coin, A vendre A louer, Green Acres, Se loger.
Mandat sans exclusivité : 4.30% du prix de vente. Vous bénéficiez des prestations suivantes (selon disponibilités) : diffusion sur les sites : FERRAN, FNAIM, Logic-Immo, Le Bon Coin, A vendre A louer, Se loger, Maison & Appartement.

Vente de terrain : 9% du prix de vente avec un minimum de perception de 6000€ TTC

Vente de locaux commerciaux ou professionnels :
9% du prix de vente avec un minimum de perception de 6000€ TTC

Avis de valeur sans mise en vente : 250€ TTC

HONORAIRES AGENCE LES ARCS

Vente de garage ou box : 5000€ TTC

Vente de villa, appartement, immeuble :

- De 0 à 99999€ : 5000€ TTC
- A partir de 100000€ :

Mandat sans exclusivité : 4% du prix de vente.

Vous bénéficiez des prestations suivantes (selon disponibilités) : diffusion sur les sites : FERRAN, FNAIM, Logic-Immo, Le Bon Coin, A vendre A louer, Se loger, Maison & Appartement.

Mandat exclusif : 5% du prix de vente

Vous bénéficiez des prestations suivantes : affichage vitrine dans les 5 agences FERRAN, diffusion sur les sites : FERRAN, FNAIM, Logic-Immo, Le Bon Coin, A vendre A louer, Se loger, Maison & Appartement, Green Acres.

Vente de terrain : 7% du prix de vente avec un minimum de perception de 6000€ TTC

Vente de locaux commerciaux ou professionnels :
10% du prix de vente avec un minimum de perception de 6000€ TTC

Avis de valeur sans mise en vente : 250€ TTC

HONORAIRES AGENCE CALLAS

Vente de garage ou box : 2500€ TTC

Vente de locaux commerciaux ou professionnels :
10% du prix de vente avec un minimum de perception de 6000€ TTC.

Vente de villa et appartement :

- De 0 à 100000€ : 4167€ HT soit 5000€ TTC
- Au-delà de 100000€ : 5% du prix de vente avec un minimum de perception de 6000€

Vente de terrain :
8% du prix de vente avec un minimum de perception de 6000€ TTC

Avis de valeur sans mise en vente : 250€ TTC

HONORAIRES LOCATION POUR TOUTES NOS AGENCES

GESTION

7% HT + TVA à la charge du propriétaire

Honoraires forfaitaires de 300€ TTC pour gestion de toute procédure juridique (hors loyers impayés)

Honoraires forfaitaires de 150€ TTC pour gestion de tout sinistre assurance

Honoraires gestion de chantier de travaux : 5% TTC du montant de la facture à partir de 1500€TTC

Honoraires demande de permis de louer : 50€ TTC uniquement pour l'agence de Salernes

HONORAIRES RECHERCHE LOCATAIRE

HABITATION :

A la charge du propriétaire :

Honoraires d'entremise et de négociation :

Loyer inférieur à 500€ CC.....60.00€ TTC

Loyer à partir de 500€ CC.....100.00€TTC

Honoraires de visite, constitution du dossier, rédaction bail :

3.5% du loyer annuel hors charges

Honoraires de réalisation d'état des lieux d'entrée :

1.5% du loyer annuel hors charges + 15% pour les logements meublés

A la charge du locataire :

Honoraires de visite, constitution dossier, rédaction bail :

3.5% du loyer annuel hors charges

Honoraires de réalisation d'état des lieux d'entrée :

1.5% du loyer annuel hors charges

LOCAL PROFESSIONNEL :

Un mois de loyer TTC à la charge du locataire.

LOCAL COMMERCIAL :

Un mois de loyer TTC à la charge du locataire.

GARAGE/PARKING :

Un mois de loyer TTC à la charge du locataire.

HONORAIRES SYNDIC POUR TOUTES NOS AGENCES

REMUNERATIONS	HT	TVA	TTC
Forfait annuel :			
Par lot principal	141,66 €	28,34 €	170,00 €
Forfait copropriété inférieur à 15 lots	2 083,33 €	416,67 €	2 500,00 €
A la vacation pour les prestations variables non incluses dans le forfait annuel :			
Pendant les heures ouvrables	50,00 €	10,00 €	60,00 €
En dehors des heures ouvrables	75,00 €	15,00 €	90,00 €
Au forfait pour les prestations variables non incluses dans le forfait annuel :			
Contentieux :			
- 1 ère relance offert	0,00 €	0,00 €	0,00 €
- Mise en demeure	20,83 €	4.17 €	25,00 €
- 1 ère relance de conciliation	4,17 €	0,83 €	5,00 €
- Remise du dossier à l'huissier, à l'avocat	66.67 €	13.33 €	80,00 €
- Injonction de payer	66.67 €	13.33 €	80,00 €
- Prise d'hypothèque	125.00 €	25.00 €	150,00 €
Ventes :			
Établissement de l'état daté (à charge du vendeur) anciens contrats	250,00 €	50,00 €	300,00 €
Établissement de l'état daté (à charge du vendeur) nouveaux contrats à compter du 01/01/2022	333,33 €	66,67 €	380,00 €
Opposition article 20 Loi 1965	33.33 €	6.67 €	40,00 €
Frais particulier			
Délivrance du règlement de copropriété	20.83 €	4.17 €	25,00 €
Frais d'affranchissements	<i>Facturation au coût réel</i>		
Délivrance du carnet d'entretien de la copropriété	8.33 €	1.67 €	10,00 €
Délivrance du diagnostic technique de la copropriété	8.33 €	1.67 €	10,00 €

Pour tout litige afférent à l'exécution du mandat, vous pourrez, si vous êtes un « consommateur » au sens de l'article préliminaire du code de la consommation, saisir notre **médiateur de la consommation**,

ANM Conso, soit par courrier postal (2 Rue de Colmar, 94300 Vincennes),
soit par voie électronique
(www.anm-conso.com).

Dans l'hypothèse où vous n'auriez pas la qualité de consommateur, vous aurez la possibilité de saisir le Département Qualité de la FNAIM (FNAIM-Département Qualité 129 rue du Faubourg Saint Honoré – 75008 Paris) ou la chambre syndicale FNAIM départementale (VAR).

Société d'exploitation de l'Agence Ferran – 24 avenue de la Gare 83720 TRANS en PROVENCE
RCS DRAGUIGNAN B 321 131 609 APE 6832A – FNAIM N° 5252 Montant du Capital social : 239584,30 €
Carte professionnelle portant les mentions : « Transactions sur immeubles et fonds de commerces, Gestion immobilière, Syndic de copropriété » numéro CPI 8302 2015 000 002 156 délivrée par la CCI du Var. Numéro ORIAS : 24002286.
Caisse de garantie : GALLIAN, 89 rue de la Boétie 75008 Paris, Client n° 110105 E Contrat n° GF0000001059.
RCP : COVEA RISKS N° 120137405 Numéro d'identification à la TVA : FR54321131609
ACCEPTANT LE REGLEMENT DES SOMMES DUES PAR CHEQUES LIBELLES A SON NOM EN SA QUALITE DE MEMBRE
D'UN CENTRE DE GESTION AGREE PAR L'ADMINISTRATION FISCALE